

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

2013

N° 2013/48

Objet : Indemnité de conseil au Trésorier public du S.M.A.D.E.S.E.P.

L'an deux mille treize, le mardi 17 décembre 2013, à 16h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire en Mairie de Savines-le-Lac, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 17 décembre 2013

Date de convocation :
Le 15 novembre 2013

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 21

En exercice : 21

Membres présents
Vote(s) pour 11
Vote(s) contre 0
Abstention(s)

Secrétaire de séance :
Mme Christine MAXIMIN

Auxiliaire Secrétaire de
séance :
M. Christophe PIANA

Etaient Présents : M. Victor BERENGUEL (Président), Mme Carole COURDERC (Conseiller syndical suppléant), M. Marc AUDIER (Conseiller syndical suppléant), M. Michel BAUDRY (Conseiller syndical suppléant), M. Marc ZANETTO (Rapporteur du budget), Mme Christine MAXIMIN (Conseiller syndical suppléante), Mme Catherine SAUMONT (Vice Présidente), Mme Elisabeth CLAUZIER (Conseiller syndical suppléant), M. Jean Claude FERMIER (Secrétaire), M. Daniel BOSQUET (Conseiller syndical), M. Christian DURAND (Conseiller syndical), Mme Jessica GUILLARD (Conseiller syndical suppléante), M. Bernard ALLARD LATOUR (Conseiller syndical), M. Richard SIRI (Conseiller syndical)

Etaient représentés :

M. Jean Pierre GANDOIS par Mme Carole COURDERC, Mme Chantal EYMEOD par M. Marc AUDIER, M. Jean BERNARD par Mme Christine MAXIMIN, Mme Valérie GRANARD par M. Daniel BOSQUET

Etaient invités : Mme Nathalie FAURE BRAC (CDT 05), M. Gilles VOLLAIRE (CG 05), M. Daniel PROST (CDV 05), M. Yves LELONG (Président du Comité de promotion), M. Bernard ADAM (CSLG)

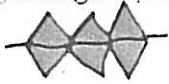
Etaient excusés : M. Dominique ROUX (EDF), M. Yvan CHAIX (CG 05), M. Joel GIRAUD (Député des Hautes Alpes), M. Roger DIDIER (Conseiller syndical), M. Joel BONNAFOUX (Conseiller syndical), M. Bernard JAUSSAUD (Conseiller syndical), M. Jean Louis PONCET (Conseiller syndical), M. Michel ROY (Conseiller syndical), Mme Valérie ROSSI (Conseiller Syndical)

VU :

- L'article 97 de la loi n° 82-213 du 23 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- Le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,
- L'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 fixant le mode de calcul de l'indemnité de conseil attribuée aux receveurs municipaux,

CONSIDERANT :

- Les prestations fournies par M. Philippe WEYNACHTER, Receveur Percepteur du Trésor, comptable public de la collectivité,
- Que pour l'exercice 2013 le montant de l'indemnité attribuée au Receveur Principal d'Embrun est de 477,97[€] bruts,



PREF 05
20120013

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 17 décembre 2013 :

- **DECIDE** d'attribuer pour l'exercice 2014 l'indemnité de conseil visée par l'arrêté du 16 décembre 1983 calculée en application du tarif déterminé à l'article 4 de l'arrêté susvisé au taux de 100 % ;

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

M. Victor BERENGUEL



Président du S.M.A.D.E.S.E.P.